

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/ses/spip.php?article49>



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Epreuve écrite d'enseignement obligatoire SES

- Guide du professeur - Les anciens programmes -



Date de mise en ligne : vendredi 26 janvier 2007

Copyright © SES Limoges - Tous droits réservés

Sommaire

- [La dissertation](#)
- [La question de synthèse \(...\)](#)

L'épreuve est écrite. Sa durée est de quatre heures, coefficient 7.

Les candidats ayant choisi cette discipline comme enseignement de spécialité sont évalués pendant une heure sur le programme de spécialité, coefficient 2. _ Pour eux, la durée de l'épreuve est donc portée à cinq heures.

Deux sujets de nature différente, une dissertation s'appuyant sur un dossier ou une question de synthèse étayée par un travail préparatoire, sont offerts au choix du candidat. Ils sont déterminés de manière à ne pas limiter ces choix à une seule des dimensions du programme, à un seul des divers champs de savoir que couvre son enseignement.

La dissertation

Le libellé du sujet invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique.

Pour aider le candidat à assoir son travail sur des bases positives et des références précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé.

Il comporte six documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas...) au maximum. Chaque texte ne devra pas dépasser mille trois cents signes et chaque document statistique comporter plus de soixante-cinq données chiffrées.

[(

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

)]

Il est demandé au candidat

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.
- Il est tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

La question de synthèse étayée par un travail préparatoire

La [*question de synthèse*] se distingue de la dissertation en ce qu'elle s'appuie sur un travail préparatoire imposé où la réflexion est guidée.

Le travail préparatoire et la réponse à la question de synthèse constituent deux parties d'égale importance pour la notation. Portant sur le même thème, elles reposent notamment sur l'étude de trois ou quatre documents de source différente. Ces documents répondent aux mêmes normes que celles définies pour le dossier de la dissertation.

Le travail préparatoire consiste en cinq à sept questions ayant pour objet

- de vérifier la connaissance de notions essentielles et la maîtrise des outils et des savoir-faire nécessaires, (définitions, utilisation de termes dans un nouveau contexte, mise en oeuvre de mécanismes, réalisation de calculs, graphiques, ...);
- de mesurer la capacité d'analyse du candidat sur un ou plusieurs éléments des documents proposés, en liaison avec le sujet.

Le libellé du sujet doit inviter le candidat à effectuer une démonstration en suivant la problématique imposée par la question. Il doit permettre au candidat

- de rassembler les informations issues du travail préparatoire et de ses connaissances personnelles;
- d'argumenter, c'est-à-dire de mettre en ordre les informations pertinentes au regard du sujet proposé;
- de faire preuve d'esprit critique;
- de s'exprimer de façon claire, correcte, concise (réponse de l'ordre de trois pages).

[(

Cette épreuve comporte deux parties d'égale importance pour la notation.

)]

Il est demandé au candidat

- 1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse;
- 2. de répondre à la question de synthèse
- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

[(Il est tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

La définition des « compétences évaluées » figure en introduction de chacun des sujets distribués aux candidats.)]